

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 septembre 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré

Sont également présents :

M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2017-1076-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-1077-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-1078-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 SEPTEMBRE 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 septembre 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-1079-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 18 août 2017 ;
 - de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 29 août 2017;
 - de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 6 septembre 2017.
-

CE-2017-1080-REC PLAN DIRECTEUR / MOBILITÉ DURABLE / APPROBATION

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-89-DEC, adoptée le 28 janvier 2015, mandatant la Direction du génie et projets spéciaux, en collaboration avec les Directions de l'entretien du territoire et de l'urbanisme durable, pour élaborer un plan de mobilité durable pour l'ensemble de la Ville;

ATTENDU QUE les membres de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) ont reçu, en date du 18 août 2017, la présentation du plan directeur de mobilité durable;

ATTENDU QUE le plan directeur de mobilité durable comporte quatre (4) documents, à savoir :

1. Le plan directeur de mobilité durable;
2. Guide d'intervention visant la bonne cohabitation des différents modes de transport;
3. Guide sur les vitesses admissibles dans les secteurs de Terrebonne;
4. Plan de communication.

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre sur pied un comité afin de préparer une planification des priorités d'investissements pour les prochaines années;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-08-18/01 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le dépôt du plan directeur de mobilité durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU), que le comité exécutif recommande au conseil d'approuver le Plan directeur de mobilité durable.

QUE la société CIMA + et les représentants de la Direction du génie et projets spéciaux présentent le plan directeur à un prochain comité plénier.

QUE le comité exécutif approuve la création d'un comité de travail pour la préparation des priorités d'investissements pour les prochaines années.

QUE la Direction du génie et projets spéciaux soit responsable de ce comité et qu'un ou des représentant(s) des directions suivantes forment ce comité, à savoir :

- Direction de l'urbanisme durable ;
- Direction du loisir et vie communautaire ;
- Direction de l'entretien du territoire ;
- Direction de la police ;
- Direction générale;

QUE ce comité dépose ses propositions à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines pour recommandation.

CE-2017-1081-DEC AMÉNAGEMENT DE LOCAUX / RÉDACTION D'UN GUIDE DE CONCEPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES EN ARCHITECTURE ET MÉCANIQUE / MANDAT

ATTENDU la recommandation numéro 2014-02-04 de la vérificatrice générale concernant l'établissement de standards pour l'élaboration des devis techniques pour les contrats de construction;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC donnant le mandat à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines de participer à l'élaboration des projets d'aménagement de locaux et des projets de travaux de rénovation et de construction;

ATTENDU QUE la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) recommandait, en mars 2017, d'accepter le dépôt du « Guide des exigences techniques et administratives » qui a été révisé en janvier 2017, et ce, dans le cadre du mandat du suivi des dossiers de la Direction du génie et projets spéciaux,

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-08-18/02 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la rédaction d'un guide de conception des exigences techniques en architecture et mécanique;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU), d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à la rédaction d'un guide de conception des exigences techniques en architecture et mécanique.

QUE la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) soit responsable de ce mandat.

QUE la Direction de l'entretien du territoire dépose le projet de guide à une réunion de la commission.

**CE-2017-1082-DEC DEMANDE D'INFRASTRUCTURES / RUE
MARGUERITE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1576-DEC, adoptée le 16 décembre 2015, acceptant la demande de canalisation de la rue Marguerite entre le chemin Saint-Roch et la rue Jean des deux (2) côtés sur une distance d'environ 100 mètres lorsque le mode de financement aura été autorisé par la Direction générale;

ATTENDU QU'à cet endroit, l'emprise de la rue Marguerite ne permet pas de construire des fossés;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire propose deux (2) options:

1. Installation de puisards à puits sec et réfection de la chaussée;
2. Installation de puisards, conduites et réfection de la chaussée;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour l'option 1 s'élèvent à environ 19 900\$ (t.t.c.) et près de 34 600\$ (t.t.c.) pour l'option 2;

ATTENDU QUE l'option 2 pourrait nécessiter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation de l'article 32 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) entraînant des délais supplémentaires;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-08-18/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la demande d'infrastructures pour la rue Marguerite ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à préparer les travaux visés par l'option 1, soit l'installation de puisards à puits sec et réfection de la chaussée sur la rue Marguerite.

CE-2017-1083-DEC DEMANDE D'INFRASTRUCTURES / PROLONGEMENT DE SERVICE / 325, RUE MARIE-JOSÉE

ATTENDU QUE le comité exécutif, en date du 20 juillet 2016, a mandaté la Direction du génie et projets spéciaux pour analyser et fournir les estimations de deux (2) scénarios, soit seulement pour le 325, rue Marie-Josée et la seconde option avec un bouclage à la rue Camus;

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances a préparé des analyses de taxation;

ATTENDU QUE le conseiller du quartier a rencontré les citoyens et qu'ils sont d'accord pour prolonger le réseau jusqu'à la rue Camus;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-08-18/04 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la demande d'infrastructures pour le prolongement de service de la rue Marie-Josée ou le bouclage de la rue Camus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée pour prolonger le réseau d'égout sanitaire de la rue Marie-Josée jusqu'à la rue Camus.

CE-2017-1084-DEC DEMANDE AU MTQ / PERMETTRE À LA VOIE CENTRALE DU CHEMIN GASCON SUD DE VIRER À GAUCHE À L'ENTRÉE DE LA 640

ATTENDU le dépôt au comité de circulation de la requête numéro REQ-2017-1143 proposant de modifier le virage à gauche sur le chemin Gascon en direction sud, à l'intersection de la bretelle d'accès de l'autoroute 640 est;

ATTENDU QUE de façon plus précise, on demande de permettre le double virage à gauche, soit à partir de la voie de gauche, mais aussi de la voie centrale du chemin Gascon en direction sud;

ATTENDU QUE le chemin Gascon (route 337) est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la voie centrale du chemin Gascon en direction sud, à la hauteur de l'autoroute 640, est actuellement la moins utilisée des trois (3) voies;

ATTENDU QU'il y a lieu d'améliorer la fluidité de la circulation à cette intersection névralgique;

ATTENDU la recommandation numéro CCIR-2017-08-29/01 du comité de circulation concernant la demande au ministère des Transports afin de permettre à la voie centrale du chemin Gascon sud de virer à gauche à l'entrée de l'autoroute 640 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec afin d'analyser la possibilité de modifier la configuration et la synchronisation du feu de circulation situé à l'intersection du chemin Gascon et de la bretelle d'accès de l'autoroute 640 est, de façon à permettre aux automobilistes circulant sur la voie centrale du chemin Gascon en direction sud, d'effectuer un virage à gauche sur la voie de service.

CE-2017-1085-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 29 AOÛT 2017

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 29 août 2017, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
CCIR-2017-08-29/03	Ajout de signalisation indiquant la fin de la route du Trait-Carré, à l'intersection du boulevard Laurier, en ajoutant un panneau pré-signal, en agrandissant le panneau arrêt et en changeant le panneau de fin de route au bout de l'intersection ;
CCIR-2017-08-29/04	Enlever la zone de stationnement interdit devant le 449, rue du Curé-Bélanger ;
CCIR-2017-08-29/05	Tracer la traverse piétonnière et signaler en conséquence la rue Ephraïm-Raymond, à la sortie de la ruelle située entre la place Eymard et la rue Ephraïm-Raymond ;
CCIR-2017-08-29/06	Protéger la traverse piétonnière de la rue François-Cotineau et améliorer la signalisation ;
CCIR-2017-08-29/08	Améliorer la signalisation dans le stationnement public de la rue Saint-Joseph afin de mieux identifier les cinq (5) cases réservées aux résidents détenteurs de vignettes ;
CCIR-2017-08-29/09	Enlever le panneau « arrêt » situé à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-André ;
CCIR-2017-08-29/10	Implantation d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-André ;
CCIR-2017-08-29/11	Interdiction de stationnement à l'intérieur de la courbe sur la rue Marie-Goupil, entre les numéros civiques 437 et 441.

CE-2017-1086-REC DEMANDE DE RECONNAISSANCE / SOUTIEN FINANCIER / ORCHESTRE CLASSIQUE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE l'organisme Orchestre classique de Terrebonne (OCT) a reçu, le 5 février 2016, ses lettres patentes du Registraire des entreprises du Québec, le constituant du même coup personne morale sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les compagnies*;

ATTENDU QU'un orchestre classique est un orchestre de chambre de taille modeste constitué de musiciens professionnels regroupés en sections d'instruments et offrant un répertoire vaste et varié;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1204-DEC refusant de donner suite à la demande de subvention de 60 000\$ par année pour les deux (2) premières années d'existence de l'Orchestre classique de Terrebonne (OCT), et ce, suite à leur première demande de financement;

ATTENDU QUE le comité exécutif avait toutefois mandaté la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme afin d'analyser la possibilité de réévaluer la demande de soutien financier de l'OCT en prévision de l'exercice budgétaire 2018;

ATTENDU QUE les membres de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, suite du dépôt d'une nouvelle demande de soutien financier de l'OCT en juin 2017, avaient exprimé des réserves sur la structure du plan d'affaires présenté par l'organisme et mandaté le service des arts, de la culture et des bibliothèques à convoquer une rencontre afin d'expliquer les éléments qui méritaient davantage de précisions;

ATTENDU la nouvelle demande de reconnaissance et de soutien financier pour l'Orchestre classique de Terrebonne, datée d'août 2017;

ATTENDU QUE cette demande de soutien financier s'élève à 60 000\$ par année pour les deux (2) premières années d'existence de l'OCT en 2018 et 2019, pour un montant total de 120 000\$;

ATTENDU QUE l'OCT vise à produire et présenter trois (3) concerts classiques par année à l'église Saint-Louis-de-France;

ATTENDU QUE la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme de la Ville de Terrebonne accueille favorablement le projet d'un orchestre classique à Terrebonne;

ATTENDU QU'un tel orchestre contribuerait au rayonnement de la scène culturelle terrebonnoise et permettrait d'offrir aux mélomanes d'ici et d'ailleurs des prestations orchestrales de grande qualité;

ATTENDU la recommandation numéro CCUL-2017-09-06/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant la demande de reconnaissance et de soutien financier de l'Orchestre classique de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'étudier la demande de soutien financier de 60 000\$ par année pendant deux (2) ans formulée par le conseil d'administration de l'Orchestre classique de Terrebonne, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018.

**CE-2017-1087-REC DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER RÉCURRENT /
ÉVÉNEMENTS DE RUE DANS LE VIEUX-
TERREBONNE / SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉGION
DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de regrouper toutes les personnes s'intéressant à l'histoire et à ses disciplines connexes et dont le but est d'acquérir et de diffuser des connaissances historiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne afin de préserver et de mettre en valeur son riche patrimoine;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a fait l'acquisition de la maison Eugène-Labelle, en décembre 2011, afin de permettre à la SHRT de réaliser son projet d'inaugurer, le 15 mars 2013, la Maison d'histoire de Terrebonne;

ATTENDU QUE depuis 2015, la SHRT procède à la mise en œuvre progressive de quatre (4) « événements de rue » dont l'objectif principal est de faire découvrir l'histoire et le patrimoine du Vieux-Terrebonne en favorisant une approche participative de la communauté par le biais des arts visuels, de la musique, du théâtre et de la reconstitution historique:

- Arts à la trace;
- Aux armes!
- 1838;
- Au feu!

ATTENDU QUE la SHRT a formulé une première demande de soutien financier pour l'organisation de ses activités d'animation de rue à la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme en octobre 2016 sans toutefois statuer sur un montant particulier;

ATTENDU QUE la SHRT estime avoir besoin d'un soutien financier substantiel et récurrent de la part de la Ville de Terrebonne, et ce, afin d'assurer la pérennité de ces activités d'animation de rue;

ATTENDU QUE la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme de la Ville de Terrebonne accueille favorablement les différents projets d'animation de rue de la SHRT;

ATTENDU QUE la demande de soutien financier annuel récurrent (2018-2022) de la SHRT est de 75 000\$ par année pendant quatre (4) ans, pour un total de 300 000\$;

ATTENDU QUE la SHRT s'engage à assumer les autres dépenses reliées aux quatre (4) mêmes événements pour un montant de 15 000\$ par année;

ATTENDU le document de présentation intitulé « Demande de soutien financier récurrent (2018-2022) - Événements de rue Vieux-Terrebonne », préparée par la SHRT;

ATTENDU la recommandation numéro CCUL-2017-09-06/02 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant la demande de soutien financier récurrent pour les événements de la rue dans le Vieux-Terrebonne pour la Société d'histoire de la région de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'étudier la demande de soutien financier récurrent pour les années 2018 à 2022 formulée par la Société d'histoire de la région de Terrebonne dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018.

**CE-2017-1088-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
PAIEMENTS INTERNET / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 791 529,61\$ préparée le 22 septembre 2017 ;
 - la liste des paiements par internet pour les mois de juillet et août 2017 au montant de 17 452 306,80\$ préparée le 19 septembre 2017.
-

**CE-2017-1089-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 524 759,77\$ préparée le 21 septembre 2017.

**CE-2017-1090-REC MAINTIEN D'INVENTAIRE / RÔLE FONCIER 2017-
2018-2019**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 15-01-2014 acceptant la soumission de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. pour les services d'évaluation du rôle d'évaluation foncière, à l'exception de l'activité «inventaire du milieu», pour laquelle la soumission était non satisfaisante en termes de volume, de calcul du nombre de dossiers visés et du taux unitaire pour les propriétés résidentielles (SA13-5001);

ATTENDU QUE cette activité d'inventaire du milieu, tant pour le secteur résidentiel que non résidentiel, est requise pour les années 2017, 2018 et 2019 pour respecter les normes en matière du rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE des discussions avec la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. ont permis d'établir une nouvelle proposition en matière de nombre de dossiers à visiter et de réduire la charge en résultant;

ATTENDU QUE la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., suite à ces discussions, ont convenu avec les représentants de la Ville de réaliser l'inventaire du milieu, le tout au montant de 767 752\$ (taxes en sus) pour le maintien d'inventaire résidentiel et de 230 000\$ (taxes en sus) pour le maintien d'inventaire non résidentiel ;

ATTENDU la vérification juridique du 22 septembre 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, comptabilité, à la Direction de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil d'accepter les modifications aux modalités de réalisation du contrat intervenu avec la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. pour le maintien d'inventaire résidentiel et non résidentiel pour les années 2017, 2018 et 2019 , pour un montant total de 997 752\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0324 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2017-0323 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 131 539\$, du poste budgétaire numéro 1-01-279-00-100 (disposition de terrains) au poste budgétaire numéro 1-02-150-00-417 (honoraires évaluateurs), soit accepté.

**CE-2017-1091-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CHEF DE SERVICE,
VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 15 mars 2017, la nomination de M. Alain Verner à titre de chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Alain Verner terminera sa période de probation à ce poste le 3 octobre 2017 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Alain Verner soit et est confirmé à titre de chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2017-1092-DEC PÉRIODE D'ESSAI / CONSEILLER /
ADMINISTRATION ET POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES / DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 3 mai 2017, la nomination de M. Luc Legris à titre de conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales ;

ATTENDU QUE M. Luc Legris terminera sa période d'essai le 10 octobre 2017 et qu'il a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que M. Luc Legris soit et est confirmé au poste de conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales.

**CE-2017-1093-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CONSEILLER /
RÉMUNÉRATION / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail du conseiller, rémunération, à la Direction des ressources humaines en raison du volume de dossiers en cours et de plusieurs mises à niveau à effectuer pour des projets en matière de rémunération et de ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 10 novembre 2017, les services de M. Pierre-Guillaume Laberge au poste de conseiller, rémunération, à la Direction des ressources humaines.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Pierre-Guillaume Laberge.

**CE-2017-1094-REC LETTRE D'ENTENTE NO 2017-02-BL / SCFP, SECTION
LOCALE 2326 / MODIFICATIONS APPORTÉES AU
RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE
RETRAITE DES COLS BLANCS**

ATTENDU les directives communiquées par la Régie des rentes du Québec afin de modifier le texte du régime complémentaire de retraite des cols blancs de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU les discussions ayant eu lieu lors des rencontres du comité de retraite ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, ont convenu d'une lettre d'entente pour la restructuration requise du Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne en vertu de la Loi 15 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-02-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant des modifications apportées au règlement du Régime complémentaire de retraite des cols blancs de la Ville de Terrebonne, et ce, en vertu de la Loi 15.

CE-2017-1095-REC LETTRE D'ENTENTE NO 2017-03-BL / SCFP, SECTION LOCALE 2326 / ENTENTE DANS LE CADRE DE LA LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL (LOI 15)

ATTENDU la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* sanctionnée le 5 décembre 2014 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, conviennent des mesures mentionnées à la lettre d'entente numéro 2017-03-BL afin de respecter les dispositions de ladite loi, et ce, à la condition que Retraite Québec (Régie des rentes), à laquelle les documents découlant de la présente entente seront soumis, en approuve le contenu ;

ATTENDU les discussions tenues dans le cadre de l'application de la Loi 15 (*Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*) ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, ont convenu d'une lettre d'entente ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-03-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, dans le cadre de la Loi 15 concernant des modifications apportées au règlement du Régime complémentaire de retraite des cols blancs de la Ville de Terrebonne, et ce, en vertu de la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

CE-2017-1096-DEC NOMINATION / LIEUTENANT / DP

ATTENDU le départ à la retraite de M. Daniel Fortier, lieutenant à la section de la surveillance du territoire à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste vacant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. David Provencher, matricule 305, au poste de lieutenant à la section de la surveillance du territoire, à la Direction de la police, rétroactivement au 17 septembre 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

CE-2017-1097-DEC NOMINATION / LIEUTENANT / SL

ATTENDU la nomination de M. Vincent Charbonneau au poste de capitaine à la section de la surveillance du territoire à la Direction de la police laissant vacant un poste de lieutenant ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de combler ce poste vacant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Simon Lefebvre, matricule 360, au poste de lieutenant à la section de la surveillance du territoire, à la Direction de la police, rétroactivement au 17 septembre 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

CE-2017-1098-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DANS LES IMMEUBLES

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 15-01-2017 autorisant le deuxième (2^e) renouvellement du contrat pour l'entretien des systèmes de ventilation, chauffage et climatisation à la société Navada Ltée (SA14-9060);

ATTENDU QUE les sommes provisionnées suite à l'octroi de ce renouvellement de contrat sont sur le point d'être épuisées et qu'il y a lieu de planifier un nouvel appel d'offres public avant l'échéance prévue en janvier 2018;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à un appel d'offres public pour ces services pour une période d'un an incluant une option de renouvellement de deux (2) années additionnelles;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Yannick Venne, ing., directeur-adjoint – opérations pour les services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services d'entretien des systèmes de ventilation, chauffage et climatisation** ».

CE-2017-1099-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / REMPLACEMENT ET AJOUT DE VÉHICULES LÉGERS

ATTENDU QUE la fiche de nouvelle initiative numéro 33 pour l'acquisition d'un véhicule 100% électrique pour la Direction de l'environnement a été retenue et autorisée en 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **l'achat d'un véhicule 100% électrique** ».

**CE-2017-1100-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CHARGEMENT ET TRANSPORT DE LA NEIGE –
SECTEUR JARDINS D'ANGORA / CONTRAT DE
DEUX (2) ANS**

ATTENDU QUE le service de la voirie doit procéder à un appel d'offres public pour le chargement et le transport de la neige pour le secteur des Jardins d'Angora pour un contrat de deux (2) ans ferme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations – pour les services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **le chargement et le transport de la neige pour le secteur des Jardins d'Angora, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans ferme** ».

**CE-2017-1101-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
AMÉNAGEMENT / PHASE I / RUISSEAU DE FEU /
PARC DE LA CONSERVATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels multidisciplinaires concernant la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour la réalisation de travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu (SA17-9041) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 juin 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
ABCP Architecture et consultants	4,333	344 913,50\$ t.t.c.
VBGA Architectes	--	--

ATTENDU QUE la firme VBGA Architectes ne s'est pas qualifiée puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE la Ville, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé lorsqu'une seule soumission conforme est reçue ;

ATTENDU QUE la société ABCP Architecture et consultants a consenti à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit au nouveau montant de 282 533,81\$ (t.t.c.) au lieu de 344 913,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 258 384,47\$ (t.t.c.)

ATTENDU la vérification juridique du 21 septembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme ABCP Architecture et consultants;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **ABCP ARCHITECTURE ET CONSULTANTS** pour les services professionnels multidisciplinaires concernant la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour la réalisation de travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu, pour un montant de 245 735\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 574. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0319 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-1102-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET IMPRESSION D'ENVELOPPE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et l'impression d'enveloppe pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec une (1) option de renouvellement (SA17-9049) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 août 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 août 2017 à 11 h 01, à savoir :

Enveloppe Royal	37 089,56\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Micro Compo inc.	38 553,42\$ t.t.c.
Imprime-Emploi	41 990,56\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Supremex inc.	70 467,68\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Micro Compo inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 22 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **MICRO COMPO INC.**, datée du 29 août 2017, pour la fourniture et l'impression d'enveloppe, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 27 septembre 2017, avec une (1) option de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 33 532\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0315 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-1103-DEC SOUMISSION / DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES / STRATÉGIE DE CONTRÔLE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déchiquetage de branches dans le cadre de la stratégie de contrôle contre l'agrile du frêne (SA17-9054) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 août 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 août 2017 à 11 h 14, à savoir :

Michele & Angelo Cardillo ltée	30 985,76\$ t.t.c.
Coupes Forexpert inc.	34 173,44\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Michele & Angelo Cardillo ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 22 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **MICHELE & ANGELO CARDILLO LTÉE**, datée du 28 août 2017, pour le déchetage de branches dans le cadre de la stratégie de contrôle contre l'agrile du frêne, le tout pour un montant de 26 950\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0329 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2017-0330 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 20 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-425-00-491 (cueillette et transport de matière secondaire) au poste budgétaire numéro 1-02-426-00-437 (traitement collecte verte), soit accepté.

CE-2017-1104-REC SOUMISSION / DÉBLAIEMENT, ÉPANDAGE D'ABRASIF, DISPOSITION ET CHARGEMENT DE LA NEIGE – ZONE 1

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, l'épandage d'abrasif, la disposition et le chargement de la neige pour la zone 1 pour un contrat d'une durée de deux (2) ans (SA17-9053) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 août 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 août 2017 à 11 h 11, à savoir :

Charex inc.	1 737 418,51\$ t.t.c.
Excavation Sylvain Beauregard et fils inc.	3 685 082,73\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Charex inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 200 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 25 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CHAREX INC.**, datée du 29 août 2017, pour le déblaiement, l'épandage d'abrasif, la disposition et le chargement de la neige pour la zone 1, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans à compter du 28 septembre 2017, le tout pour un montant total de 1 511 127,21\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0307 émis par l'assistante- trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1105-REC PRÉCISION / PARTIE DES OBJETS MENTIONNÉS
À L'ARTICLE 1 / RÈGLEMENT PARAPLUIE
NUMÉRO 687**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, lors de sa séance ordinaire du 12 juin 2017, le règlement parapluie numéro 687 décrétant des travaux de stabilisation de talus de sites à risques et un emprunt au montant de 7 155 950\$, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (AM 289486) le 22 août 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les dépenses dudit règlement par résolution et sans avoir à obtenir de nouvelles approbations ;

ATTENDU l'estimation préparée par Mme Laurie Delisle, chef de service – support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 21 septembre 2017, précisant des dépenses pour cinq (5) objets et totalisant un montant de 3 823 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de modifier l'article 1 du règlement numéro 687 afin d'y ajouter l'estimation, datée du 21 septembre 2017, de Mme Laurie Delisle, chef de service – support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, au montant de 3 823 000\$.

QUE la Direction de l'administration et finances assure le suivi budgétaire en considération des objets précisés.

**CE-2017-1106-DEC OFFRE DE SERVICE / LOCATION DE CAMIONS
POUR LE TRANSPORT DE NEIGE / SAISON 2017-
2018**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des offres de services pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2017-2018 (SA17-9045);

ATTENDU QUE les montants de la location seront payés suivant les tarifs prévus au décret du ministère des Transports du Québec et qu'à cet effet l'article 573.3 1° de la Loi sur les cités et villes prévoit que ces contrats peuvent être conclus de gré à gré ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié dans le journal La Revue le 16 août 2017 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 13 septembre 2017 ;

ATTENDU le rapport daté du 26 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE l'estimation globale du prix de ces contrats est de 500 642\$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les offres de services de chacun des cinquante (50) camionneurs suivants :

- | | |
|---|---|
| 1 2951-8214 Québec inc. (Excavation Gilles Chalifoux) | 26 Transport E.L. inc. |
| 2 9144-7698 Québec inc. | 27 Transport Richard Boucher inc. |
| 3 Les Entreprises Excava-Tek R.D. inc. | 28 F. Trépanier Transport inc. |
| 4 S.C. Transport enr. | 29 9296-9237 Québec inc. |
| 5 9161-9411 Québec inc. (Groupe Excel Drain) | 30 Déneigement Desjardins Lincourt inc. |
| 6 Bruno Villeneuve (Pavé Tech-Seal B.V.) | 31 9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD) |
| 7 2859-2244 Québec inc. | 32 9338-7207 Québec inc. |
| 8 9067-0944 Québec inc. | 33 167033 Canada inc. |
| 9 9118-8516 Québec inc. (Transport Michel Robert) | 34 2528-4340 Québec inc. (Excavation Marc Villeneuve) |
| 10 9121-7950 Québec inc. (Transport R.H.M.T.) | 35 9019-1461 Québec inc. (Équip. Charbonneau) |
| 11 Alain Labelle | 36 9113-6424 Québec inc. (Groupe JR Lévesque) |
| 12 David Villeneuve Excavation inc. | 37 ATT International inc. |
| 13 Guy Dumoulin | 38 EDV inc. (Les Entreprises Dominik Venne) |
| 14 John Bill inc. | 39 Gazon Bastien (Gazonnière Bastien & Fils inc.) |
| 15 Les Asphaltes J. Dumont inc. | 40 Pépinière du Québec enr. |
| 16 Les Gestions Messier inc. | 41 R. Lacombe et Frères Démolition inc. |
| 17 M.R.C. Transport inc. | 42 Transport Y Lapointe inc. |
| 18 MC Jalbert Transport | 43 Excavation Marcel Clark |
| 19 Pavage des Moulins inc. | 44 Excavations Sylvain Beauregard et Fils inc. |
| 20 Paysagiste M.P. | 45 Jean-Claude Alary inc. |
| 21 Pépinière Di Sabatino & Fils Itée | 46 Transport P.C.G. inc. |
| 22 Serge Alie Transport inc. | 47 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Rose Neige) |
| 23 Service-Trans Lopatenco inc. | 48 Transport NSL |
| 24 Transport A. Romano inc. | 49 9355-5605 Québec inc. |
| 25 Transport Dave Messier inc. | 50 9306-9383 Québec inc. (Transport DL) |

le tout pour la location de camions pour le transport de la neige, saison 2017-2018, à raison d'un camion par inscription.

Que le montant à payer pour la location de ces camions soit fait suivant les tarifs mentionnés à l'article 26 du cahier des charges spécifiques.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0336 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2017-0337 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 105 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-512 (locations à neige), soit accepté.

CE-2017-1107-DEC DEMANDE AU MDELCC / GROUPE HÉRITAGE / RANG SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE le projet de développement du promoteur Groupe Héritage prévoit 96 unités de logement sur le lot numéro 3 315 992 du cadastre du Québec sis en bordure du rang Saint-François;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 097-03-2017 article 14, adoptée le 13 mars 2017, autorisant la construction selon les plans réalisés par DKA Architectes, et ce, aux conditions qui demeurent inchangées de la résolution du conseil municipal numéro 508-11-2016 article 4;

ATTENDU QUE le projet prévoit prolonger l'aqueduc ainsi que les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial;

ATTENDU QUE le développement est un projet intégré et que les infrastructures sont prévues demeurées de nature privée;

ATTENDU QUE le prolongement des infrastructures nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la firme B.S.A. Groupe Conseil a été mandaté par le promoteur à déposer, pour et en son nom, la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE le MDDELCC exige, depuis le 1^{er} avril 2014, que tout développement susceptible d'augmenter le risque de surverse d'un ouvrage d'assainissement doit prévoir des mesures compensatoires pour compenser les volumes d'eau usée ajoutés au réseau d'égout domestique;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'ajout d'eaux usées qui transiteront par le poste Industriel Ouest et la STEP de la Pinière;

ATTENDU QUE les ouvrages d'assainissement par lesquels les eaux domestiques transitent, à l'heure actuelle, sont problématiques et des travaux correctifs sont prévus être réalisés à court terme;

ATTENDU QUE le développement doit faire l'objet de mesures compensatoires pour éviter tout risque de surverse du réseau d'égout domestique;

ATTENDU QUE des travaux correctifs du poste de pompage Industriel Ouest font partie intégrante de la programmation du programme TECQ III et doivent être complétés d'ici le mois de décembre 2018;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à mettre à jour le poste de pompage existant ainsi que de construire une nouvelle conduite de refoulement, qui permettront de recevoir le développement actuel et futur du secteur desservi;

ATTENDU QUE ces travaux correctifs sont une mesure compensatoire et permettront de réduire le risque de surverse des ouvrages d'assainissement;

ATTENDU l'échéancier proposé du projet de mise aux normes du poste de pompage Industriel Ouest :

Étapes	Début	Fin	Statut
Financement et services professionnels	Juin 2017	Novembre 2017	En cours
Conception	Septembre 2017	Février 2018	
Demande de CA	Février 2018	Mai 2018	
Appel d'offres pour travaux	Mai 2018	Juin 2018	
Travaux	Juin 2018	Décembre 2018	

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déjà mandaté, pour l'augmentation de la capacité de traitement de la STEP de la Pinière, une firme de génie-conseil pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE la conception de ces ouvrages suit son cours;

ATTENDU l'échéancier proposé pour l'augmentation de la capacité de traitement de la STEP de la Pinière :

Étapes	Début	Fin	Statut
Financement et services professionnels	---	---	Fait
Conception	Juin 2017	Juin 2018	En cours
Demande de CA	Juin 2018	Octobre 2018	
Appel d'offres pour travaux	Octobre 2018	Novembre 2018	
Travaux	Novembre 2018	Octobre 2020	

ATTENDU QUE selon la lettre du MDDELCC, datée du 10 juillet 2017, il est demandé qu'une résolution municipale soit émise à l'effet que la Ville prendra la responsabilité de l'aqueduc;

ATTENDU QUE une Ville ne devrait pas, selon l'article 12.1 du règlement Q2-R40, à avoir à prendre de tels engagements par résolution municipale, car il en découle d'une obligation réglementaire :

« 12.1. Dans le cas où un système de distribution d'une municipalité alimente aussi en eau un autre système de distribution, desservant moins de 500 personnes et dont le responsable n'est pas une municipalité, les obligations prescrites par les articles 11, 14.1, 18, 21, 39 et 40 incombent à cette municipalité pour l'ensemble du système tant que dure leur interconnexion.

Il incombe pareillement à la municipalité, dans le cas où les analyses faites montrent la présence dans cette eau de bactéries Escherichia coli, d'aviser le responsable de cet autre système. Il incombe toutefois au responsable du système de distribution qui est ainsi alimenté par un système de distribution d'une municipalité d'aviser les utilisateurs concernés conformément aux prescriptions de l'article 36 et d'apporter les mesures correctives pour remédier à la situation. À cette fin, le responsable d'un tel système de distribution doit fournir au responsable du système de distribution fournisseur, les coordonnées où il peut être joint ou les coordonnées où peut être jointe une personne compétente qu'il désigne.

En outre, il incombe au responsable du système de distribution, qui est ainsi alimenté par un système de distribution d'une municipalité, de rendre accessible aux préposés ou représentants de cette dernière, aux fins de l'échantillonnage des eaux distribuées, des points d'échantillonnage qui respectent les dispositions du présent règlement.

Pour les fins de l'application du premier alinéa, le nombre d'utilisateurs du système de distribution ainsi alimenté s'additionne au nombre d'utilisateurs du système de distribution fournisseur. »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit considérer la population desservie par le projet à même son programme de prélèvement et d'analyse de l'eau potable conformément aux dispositions du Q2-R40;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise à ce que soit transmis les engagements de la Ville de Terrebonne à prendre en charge les prélèvements et les analyses d'eau du projet, tel que le prévoit le cadre réglementaire en vigueur.

Que le comité exécutif s'engage à travailler les dossiers de mise aux normes du poste Industriels Ouest et de l'augmentation de la capacité de traitement de la STEP de la Pinière selon les échéanciers suivants :

- Projet de mise aux normes du poste de pompage Industriel Ouest :

Étapes	Début	Fin	Statut
Financement et services professionnels	Juin 2017	Novembre 2017	En cours
Conception	Septembre 2017	Février 2018	
Demande de CA	Février 2018	Mai 2018	
Appel d'offres pour travaux	Mai 2018	Juin 2018	
Travaux	Juin 2018	Décembre 2018	

- Projet d'augmentation de la capacité de traitement de la STEP de la Pinière :

Étapes	Début	Fin	Statut
Financement et services professionnels	---	---	Fait
Conception	Juin 2017	Juin 2018	En cours
Demande de CA	Juin 2018	Octobre 2018	
Appel d'offres pour travaux	Octobre 2018	Novembre 2018	
Travaux	Novembre 2018	Octobre 2020	

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée à prendre en charge la population desservie par le projet à même son programme de prélèvement et d'analyse de l'eau potable conformément aux dispositions du Q2-R40.

CE-2017-1108-REC SOUMISSION / ACQUISITION ET INSTALLATION DE SIGNALISATION POUR L'IDENTIFICATION D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition et l'installation de signalisation pour l'identification d'interdiction de stationnement dynamique sur le territoire de la Ville de Terrebonne (SA17-3027) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 août 2017 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 19 septembre 2017 à 11 h 07, à savoir :

Signalisation Kalitec inc. 146 181,28\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Signalisation Kalitec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 20 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 150 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 25 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **SIGNALISATION KALITEC INC.**, datée du 18 septembre 2017, pour l'acquisition et l'installation de signalisation pour l'identification d'interdiction de stationnement dynamique sur le territoire de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 127 141,80\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0332 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1109-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DES PÉRIODIQUES / QUATRE (4)
BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat des périodiques pour les quatre (4) bibliothèques pour l'année 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat des périodiques pour les quatre (4) bibliothèques pour l'année 2018* ».

**CE-2017-1110-REC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE DE
GESTION / CITÉ GÉNÉRACTION 55+**

ATTENDU QUE l'organisme Cité GénérAction 55+ est reconnu par la Ville de Terrebonne et a toujours respecté les conditions liées à cette reconnaissance de même que l'ensemble des clauses figurant à l'entente précédente;

ATTENDU QUE l'analyse des documents fournis par l'organisme démontre une saine gestion et la capacité à rencontrer les obligations décrites dans la nouvelle entente de gestion;

ATTENDU QUE les états financiers de l'organisme (états financiers 2016) démontrent que par le passé les sommes allouées en vertu de la précédente entente ont toujours été affectées aux postes de dépenses détaillés dans le Cadre de la subvention annuelle figurant en annexe de l'entente;

ATTENDU la vérification juridique du 25 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de gestion à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Cité GénérAction 55+.

Que le versement des subventions soit autorisé tel que prévu à l'entente avec l'organisme et conformément au budget approuvé pour chacune des années visées par celle-ci.

CE-2017-1111-DEC SOUMISSION / PLANTATION D'ARBRES / PARCS JOSEPH-BOURGOUIN, PIERRE-LAPORTE ET ARC-EN-CIEL

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la plantation d'arbres aux parcs Joseph-Bourgouin, Pierre-Laporte et Arc-en-Ciel (SA17-6005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 août 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 septembre 2017 à 11 h 01, à savoir :

Homme des bois	39 953,81\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige inc.)	48 433,22\$ t.t.c.
160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.)	65 248,31\$ t.t.c.
Atlas Excavation inc.	67 138,55\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 20 septembre 2017 par M. André Turcot, AAPQ, OALA, CSLA, de la firme Exp ;

ATTENDU également le rapport daté du 20 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **9190-8673 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES ROSENEIGE INC.)**, datée du 11 septembre 2017, pour la plantation d'arbres aux parcs Joseph-Bourgouin, Pierre-Laporte et Arc-en-Ciel, le tout pour un montant de 42 125\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 593, 594 et 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0331 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-1112-REC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE / SOUTIEN AUX DÉVELOPPEMENTS DE PROJETS / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro C-2017-217-DEC du 1^{er} mars 2017 mandatant la direction du loisirs et vie communautaire à élaborer un protocole d'entente avec l'OMHT afin de fixer les modalités et les conditions à remplir pour le versement d'une aide financière ponctuelle au montant de 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Terrebonne possède l'expertise requise et les moyens nécessaires pour rencontrer les exigences consignées dans le protocole, et ce, à juste prix, et ce, suite à une analyse effectuée par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'organisme a présenté une série de moyens qui seront déployés pour atteindre les objectifs du protocole d'entente;

ATTENDU l'analyse du rapport financier 2016 de l'organisme;

ATTENDU le dépôt et l'analyse du plan d'affaires pour la création de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière, de la liste des tâches à réaliser en vue du regroupement, de la liste des étapes pour la création d'un Accèslogis-SHQ et du Guide d'accompagnement pour le regroupement des offices-SHQ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 septembre 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'Office municipal d'habitation de Terrebonne.

Que le versement de la subvention soit autorisé tel que prévu à l'entente avec l'organisme.

Que l'Office municipal d'habitation de Terrebonne rende compte à la Ville des actions qui seront posées dans le cadre de la présente entente.

CE-2017-1113-REC CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT / LES ŒUVRES DE GALILÉE

ATTENDU le rapport de la vérificatrice générale émis en 2015, dans lequel celle-ci mentionnait ses inquiétudes relativement au contenu du bail actuel liant l'organisme Les Œuvres de Galilée au locateur;

ATTENDU QUE l'immeuble actuel ne répond plus adéquatement aux besoins de l'organisme pour réaliser pleinement sa mission;

ATTENDU QUE la fin du bail pour le local situé au 663, rue Saint-Pierre est le 30 avril 2018 et que l'organisme, pour mettre fin au bail, doit le dénoncer avant le 31 octobre 2017 ;

ATTENDU la volonté de l'organisme de se relocaliser afin de diminuer les coûts liés à l'immeuble et les dépenses afférentes à celui-ci;

ATTENDU la promesse d'achat conditionnelle de l'organisme pour l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle;

ATTENDU la demande de l'organisme déposée à la Ville afin de cautionner un montant de 345 000\$ permettant d'acquérir l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle;

ATTENDU le rapport de la firme Évaluations Immobilières confirmant la valeur marchande de l'immeuble à 345 000\$;

ATTENDU QUE la valeur de l'immeuble après travaux est évaluée à 400 000\$;

ATTENDU le rapport d'analyse de la firme EnviroServices datée de juillet 2017 portant sur la caractérisation de matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante;

ATTENDU l'ébauche du document de cautionnement général émis par la Caisse Desjardins de Terrebonne;

ATTENDU la confirmation de la société Hydro-Québec à l'effet que le montant de 124 075\$ amassé dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER est admissible au projet déposé par Galilée;

ATTENDU le montage financier du projet de relocalisation déposé par l'organisme;

ATTENDU QUE l'organisme réalisera des travaux d'amélioration à l'immeuble et que ceux-ci seront préalablement approuvés par la Ville;

ATTENDU l'acceptation du protocole d'entente par l'organisme;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente est conditionnel à l'obtention par l'Organisme d'un emprunt hypothécaire suffisant pour l'acquisition de l'immeuble;

ATTENDU QUE le protocole d'entente est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un cautionnement par la Ville de Terrebonne pour un montant de 345 000\$;

ATTENDU QU'une stipulation d'inaliénabilité en faveur de la Ville doit être incluse à l'acte de vente à intervenir entre le propriétaire du 766, rue Léopold-Lachapelle et l'organisme afin d'assurer le respect du protocole d'entente;

ATTENDU QUE le bâtiment deviendra propriété de la Ville lorsque le prêt hypothécaire sera remboursé;

ATTENDU QUE la subvention annuelle de l'organisme pour le loyer (bail / hypothèque, frais énergétiques, taxes) passera de 83 000\$ à 60 000\$ en 2019 ce qui représentera une économie pour la Ville;

ATTENDU l'opinion juridique de la firme Deveau avocats concernant le cautionnement d'un organisme à but non-lucratif et cession d'un immeuble (no de dossier 13800-1235);

ATTENDU la capacité de l'organisme à respecter les engagements de la présente entente;

ATTENDU les moyens de contrôle prévus à l'entente;

ATTENDU la politique de cautionnement municipal adoptée le 12 septembre 2016 (Rés. 421-09-2016) qui exige de ne cautionner que les prêts devant servir à l'acquisition, la construction ou l'amélioration d'actifs.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le cautionnement d'un prêt de 345 000\$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle.

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le versement du montant de 124 075\$ pour le projet de relocalisation de l'organisme amassé dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER.

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Les Œuvres de Galilée.

**CE-2017-1114-REC SOUMISSION / COLLECTE ET TRANSPORT DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES VILLES DE
TERREBONNE ET DE MASCOUCHE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 298-08-2017 autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Mascouche pour procéder à un appel d'offres conjoint ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les Villes de Terrebonne et de Mascouche pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement de deux (2) ans (SA17-12001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 juillet 2017;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 août 2017 à 11 h 16, à savoir :

	Montant global Terrebonne/Mascouche	Montant Terrebonne seulement
Enviro Connexions	12 509 541,67\$ t.t.c. <i>corrigé</i>	8 466 898,98\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Services Matrec inc.	14 405 672,66\$ t.t.c.	9 420 668,87\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Enviro Connexions s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 août 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour la portion de la Ville de Terrebonne est de 8 623 125\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE l'écart entre le prix soumis et l'estimé est de moins de 2% et qu'il n'y a donc pas d'écart significatif ;

ATTENDU QU'il y a un écart significatif entre les deux (2) soumissions et que cet écart est adressé dans le rapport de M. Marc Léger, ing., directeur de la Direction de l'environnement, et a été consigné au dossier ;

ATTENDU QUE le contrat sur une période de cinq (5) ans s'élève à un montant total de **19 214 651,39\$** (taxes en sus), débutant au 1^{er} janvier 2018, et dont il faudra considérer l'ajout de l'IPC ainsi que la possibilité d'adresses de collecte additionnelles à chaque année, à compter de 2019;

ATTENDU la vérification juridique du 18 septembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Enviro Connexions;

ATTENDU QU'IL y a lieu de résilier, au 31 décembre 2017, le contrat SA12-9028 « Collecte et transport des déchets des secteurs Terrebonne et La Plaine, des matières recyclables secteur Terrebonne, fourniture de bacs roulants 360 litres et collectes mensuelles des encombrants » prenant fin le 20 janvier 2018;

ATTENDU QU'IL y a lieu de résilier, au 31 décembre 2017, le contrat SA15-9023 « Collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) » prenant fin le 23 mars 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de ne pas renouveler le contrat SA16-9067 «Collecte et transport des déchets "secteur Lachenaie", des matières recyclables "secteurs Lachenaie et La Plaine" et des sites de dépôts volontaires» prenant fin le 31 décembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **ENVIRO CONNEXIONS**, datée du 28 août 2017, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les Villes de Terrebonne et de Mascouche, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, avec deux (2) options de renouvellement de deux (2) ans, le tout pour un montant de 4 209 526,75\$ (taxes en sus) pour la première année du contrat.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil de :

- résilier le contrat SA12-9028 « Collecte et transport des déchets des secteurs Terrebonne et La Plaine, des matières recyclables secteur Terrebonne, fourniture de bacs roulants 360 litres et collectes mensuelles des encombrants » prenant fin le 20 janvier 2018 ;
- résilier le contrat SA15-9023 « Collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) » prenant fin le 23 mars 2018
- ne pas renouveler le contrat SA16-9067 « Collecte et transport des déchets "secteur Lachenaie", des matières recyclables "secteurs Lachenaie et La Plaine" et des sites de dépôts volontaires » prenant fin le 31 décembre 2017 .

CE-2017-1115-REC SOUMISSION / ACHAT ET DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS BRUNS, BLEUS ET GRIS ANTHRACITE ET DE MINI-BACS DE CUISINE POUR LES VILLES DE MASCOUCHE ET DE TERREBONNE / ANNÉES 2018-2019-2020-2021 ET 2022

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 298-08-2017 autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Mascouche pour procéder à un appel d'offres conjoint ;

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche a demandé des soumissions publiques pour l'achat et la distribution de bacs roulants bruns, bleus et gris anthracite et de mini-bacs de cuisine pour les Villes de Mascouche et de Terrebonne (MAS-2017-2031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 11 août 2017;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été reçue et ouverte publiquement le 7 septembre 2017 à 10 h 05, à savoir :

	Montant global Terrebonne/Mascouche	Montant Terrebonne seulement
IPL inc.	5 137 013,67\$ t.t.c.	4 240 011,14\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la firme IPL inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 20 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour la portion de la Ville de Terrebonne est de 6 045 385,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'écart entre le prix soumis et l'estimé est de 29 % et que ce prix peut être considéré comme le prix du marché compte tenu de la quantité importante prévue à ce contrat, tel qu'indiqué dans le rapport de M. Marc Léger, ing., directeur de la Direction de l'environnement, et consigné au dossier ;

ATTENDU QUE le contrat s'élève à un montant total de 3 687 767,90\$ (taxes en sus), et ce pour un contrat de cinq (5) ans et débutant au 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU la vérification juridique du 26 septembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise IPL inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **IPL INC.**, datée du 7 septembre 2017, pour l'achat et la distribution de bacs roulants bruns, bleus et gris anthracite et de mini-bacs de cuisine pour la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 3 687 767,90\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 679. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0335 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 679 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CE-2017-1116-REC SOUMISSION / ACQUISITION ET INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS POUR LES VILLES DE MASCOUCHE ET DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 298-08-2017 autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Mascouche pour procéder à un appel d'offres conjoint ;

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition et l'installation de conteneurs semi-enfouis pour les Villes de Mascouche et de Terrebonne (MAS-2017-2033) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 11 août 2017;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 septembre 2017 à 10 h 05, à savoir :

	Montant global Terrebonne/Mascouche	Montant Terrebonne seulement
Les contenants Durabac	387 564,05\$ t.t.c. <i>corrigé</i>	181 313,28\$ t.t.c.
Installation Jeux-Tec inc.	417 474,23\$ t.t.c.	185 903,08\$ t.t.c.
Environnement solutions & conteneurs	580 133,23\$ t.t.c. <i>corrigé</i>	291 123,64\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la firme Les contenants Durabac s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 septembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour la portion de la Ville de Terrebonne est de 215 923,05\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'écart entre le prix soumis et l'estimé est de 15 % et peut être considéré comme le prix du marché compte tenu de l'écart avec le plus proche soumissionnaire tel qu'indiqué dans le rapport de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, et consigné au dossier ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 septembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Les contenants Durabac;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LES CONTENANTS DURABAC**, datée du 7 septembre 2017, pour l'acquisition et l'installation de conteneurs semi-enfouis pour la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 157 698\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 679. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0334 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 679 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CE-2017-1117-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h09.

Président

Assistant-secrétaire